

# DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



## PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE EXCEPTIONNELLE DU 12 AVRIL 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 12 AVRIL  
A 18H30

Le douze avril deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune de PIAN SUR GARONNE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures et trente minutes au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY

**PRESENTS :** MM COUSINEY, DAULON, LORRIOT, FAVREAU, BILLION, MACEDO ET MMES CREPEAU, DUBERGEY, LECOEVRE, BEYNEIX, BENNAMIAS, LABAT-DUBOIS, BAISSAS.

**Secrétaire de séance :** Marielle BAISSAS

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour

D2022/15	Approbation du compte de gestion 2021 ;
D2022/16	Approbation du compte administratif 2021 ;
D2022/17	Affectation des résultats ;
D2022/18	Vote du budget primitif 2022
D2022/19	Vote des subventions communales
	Questions diverses :

### D 2022/15 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Les membres du Conseil Municipal réunis sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
  - 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.
  - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
  - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclarent que le compte de gestion de la Commune de PIAN SUR GARONNE dressé, pour l'exercice 2021 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni d'observation ni réserve de sa part et est approuvé par 13 voix pour.

## 22/16 - APPROBATION DU COMPTE DE ADMINISTRATIF 2021

Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Dominique BENNAMIAS, délibérant sur le Compte Administratif de la commune de PIAN SUR GARONNE de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	D	R	D	R	D	R
Résultat reporté		538 070,10		327 018,34	0,00	865 088,44
Opérations de l'exercice	424 287,05	608 129,56	145 086,45	50 517,26	569 373,50	658 646,82
Totaux	424 287,05	1 146 199,66	145 086,45	377 535,60	569 373,50	1 523 735,26
Résultat de clôture	721 912,61		232 449,15		954 361,76	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux + RAR	721 912,61		232 449,15		954 361,76	
Résultat définitifs						

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Monsieur Didier COUSINEY quitte la salle.

Présenté, le Compte Administratif 2021 de la commune de PIAN SUR GARONNE est adopté par 13 voix pour, par les membres du Conseil Municipal.

Monsieur Didier COUSINEY revient dans la salle.

## 22/17 - AFFECTATION DU RESULTAT

Conseil Municipal

le Code Général des Collectivités Territoriales,

l'instruction budgétaire M14,

les délibérations D2022/15 et D2022/17, constatant la conformité du compte de gestion 2021 émis par le Trésor Public, avec le compte administratif 2021 de la Commune,

constatant que la section de fonctionnement du budget communal présente à la fin de l'année 2021 un solde excédentaire cumulé de 709 912.61 €,

constatant que la section d'investissement du budget communal présente à la fin de l'année 2021 un solde excédentaire cumulé de 244 449.15 €,

les résultats se présentent comme suit :

### Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice	171 842.51 €
B. Résultats antérieurs reportés	538 070.10 €
C. Résultat à affecter	709 912.61 €

### Résultat de l'exécution de la section d'investissement

D. Solde d'exécution cumulé d'investissement	244 449.15 €
--	--------------

## Affectation C = G + H

H = Report en fonctionnement R 002

709 912.61 €

Après en avoir délibéré,

Affecte à l'article 001 - résultat d'investissement reporté -, en recette d'investissement, la somme de 244 449.15 € ;

Affecte à l'article 002 - résultat de fonctionnement reporté - en recette de fonctionnement, la somme de 709 912.61 € ;

## D 2022/18 - SUBVENTIONS COMMUNALES 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les modalités des versements des subventions communales aux diverses associations.

SUBVENTIONS	2019	2020	2021	2022
A2PMP				500
ACCA	150	150	300	300
AMICALE POMPIERS	150	150	300	300
COOP SCOL	4000	500	700	700
COTEAUX DORES	300	300	500	500
COMITE DES FETES	500	500	600	3300
FCPE MATERNELLE	150	150	300	500
FOOTBALL			500	300
FOYER SOCIO EDUCATIF (collège)	100	100	300	300
TENNIS CLUB	200	200	500	500
CVLV- PSR				750
<b>Total général</b>	<b>5550</b>	<b>2050</b>	<b>4000</b>	<b>7950</b>

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour, et 1 abstention acceptent la répartition des subventions communales proposées sur le budget de l'exercice 2022.

## D 2022/19 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Monsieur le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les propositions pour le budget primitif 2022, qui s'équilibre ainsi :

### SECTION FONCTIONNEMENT : VUE D'ENSEMBLE

<b>DEPENSES :</b>	<b>1 247 743.88 €</b>
011 Charges à caractère général	283 943.88 €
012 Charges de personnel	222 100,00 €
65 Autres charges de gestion courante	101 700,00 €
66 Charges financières	5 000,00 €
67 Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68 Dotations aux amortissements et provisions	0,00 €
023 Virement à la section d'investissement	600 000,00 €
042 Opération ordre transfert entre section	10 000,00€
<b>RECETTES :</b>	<b>1 247 743.88 €</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	709 912,61 €
13 Atténuation de charges	0,00€
70 Produits des services	20 000,00 €

73	Impôts et Taxes	379 331.27
74	Dotations subv. et part.	98 500,00 €
75	Revenus des immeubles	40 000,00 €

### SECTION INVESTISSEMENT : VUE D'ENSEMBLE

#### DEPENSES :

		<b>1 152 203.15</b>
16	Remboursement emprunt	40 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	25 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	1 087 203.15 €

#### RECETTES :

		<b>1 152 203.15 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	244 449.15 €
021	Virement de la section fonctionnement	600 000,00 €
040	Opération ordre transfert entre section	10 000,00 €
10	Dotations fonds	20 000,00 €
13	Subventions d'investissement	127 754,00 €
16	Emprunts	150 000,00 €

*Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré, acceptent ces propositions et votent le budget primitif 2022 par ..... voix pour.13*

#### QUESTIONS DIVERSES

**LA SEANCE EST LEVÉE à 21 h 00**